Image not found or type unknown

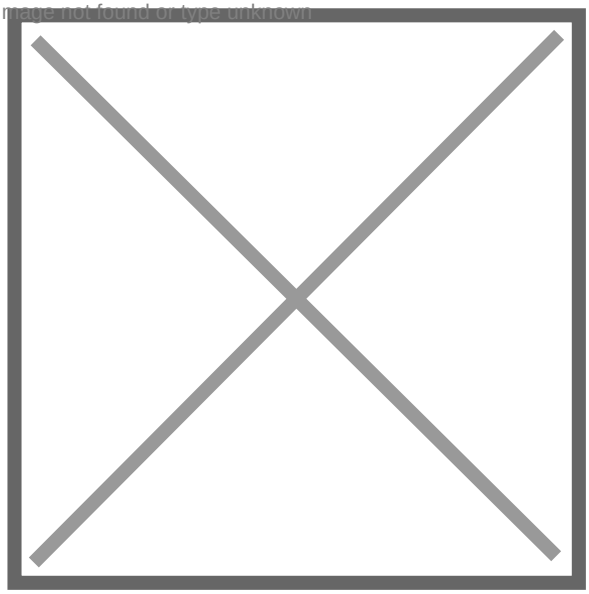

# Facture eau fuite compteur

Par **NADEGE**, le **16/02/2009** à **16:31**

bonjour j ai eu une fuite d eau a mon compteur LA RESE ma deduit 30%de ma facture qui est de 500euros au lieu de 100 avant,je suis locataire de la semis je leur ai demander de m aider car mon compteur se trouve chez mes voisins ou il gare leur voiture dessu ,je ne peut donc pas verifier mon compteur d eau comme je le veut ,mon assurance ne peut rien ,ma question est de savoir si mon proprietaire la semis peut faire quelque chose car les voisins sont eu aussi locataire de la semis,est ce que la semis pourrait faire marcher leur assurance?merci de votre aide car je vie seule avec ma fille avec comme ressources le rmi et mon assistante social ne peut rien pour moi

Par **citoyenalpha**, le **16/02/2009** à **17:04**

Bonjour

dans votre cas vous êtes tenu de payer les consommations enregistrées par votre compteur d'eau faute de prouver une responsabilité de la société opérant l'acheminement de l'eau.

Concernant votre propriétaire ou le propriétaire de votre voisin ou une assurance ils ne sont pas tenus de payer les conséquences d'une fuite dont il ne sont pas à l'origine.

Communiquez à la commune votre problème et voir si une prise en charge au vu de vos difficultés financières est possible.
il convient de négocier un échelonnement de votre dette sur 2 ans avec la société voir de demander une remise gracieuse complémentaire.
Vous pouvez demander à votre assistante sociale un coup de pouce ponctuel. Allez y

régulièrement (1 fois par mois).

D'un point de vue juridique vous êtes seul responsable.

Restant à votre disposition

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés